



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'UFR SCIENCES HUMAINES
DU 14 février 2018**

Membres présents ou représentés :

Enseignants : Mmes et MM. BONFAIT Olivier, CAMBERLIN Pierre, ESPOSITO Arianna, GAIMARD Maryse, JEGOU Anne, KOSSMANN Perrine, LELEU Arnaud, MINONDO-KAGHAD Brigitte, RAUWEL Alain, SALES-WUILLEMIN Édith (*procuration* à MINONDO-KAGHAD Brigitte), THIBAUT Jean-Pierre, VIGREUX Jean, ZARA Vasco (*procuration* à GAIMARD Maryse).

Usagers : Mmes et MM. ADAMIAK Ambre (*procuration* à PICHON Valentin), COLSON Marie-Hélène, FLATTOT Arthur, GRENOUILLET Marius, LACROIX Candice, PICHON Valentin, SIBERT Tristan, THOMAS Jeffrey.

Personnels BIATSS : Mmes et MM. CLAIR Florence, FINOT Sébastien, VANESSE-URBAIN Claire.

Membres extérieurs : LOCHOT Éliane, MAGNIEZ Sophie.

Absents excusés : Mmes et MM. CHAPPE Julien, LEFEBVRE Sabine, AMA Jean-Baptiste, DELAGE Juliette, DEVRY Pierre, DOLE Loïc, DUARTE Marion, HOMMEY Mathilde, LAMANT Elodie, BESSE Pierre, DAURE Pierre-Henri, GUICHARD Vincent, THIERRY Anne, EL HANBALI Youssef.

Invités : Mme et MM. CHAPOTOT Sandrine, SALVADORI Philippe (*Président du Conseil*).

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Anne.

1. Accueil nouveaux élus et élection d'un assesseur BIATSS

Le conseil d'UFR accueille 4 nouveaux élus suite aux dernières élections :

- 2 BIATSS : Claire VANESSE-URBAIN et Sébastien FINOT.
- 2 usagers, issus de deux listes différentes : M. Arthur FLATTOT (étudiants engagés de l'UFR des Sciences Humaines), M. Tristan SIBERT (UNI- Pour la défense des Sciences Humaines à l'uB).

Sébastien FINOT se présente à l'élection d'un nouvel **assesseur BIATSS** pour le bureau. Il est **élu à l'unanimité** par le conseil d'UFR.

2. Approbation du PV du conseil d'UFR du 22 novembre 2017

Le PV du conseil d'UFR du 22 novembre 2017 est **approuvé à l'unanimité**.

3. Bilan des examens de janvier

Les enseignants sont tenus d'assurer leurs surveillances d'examen. Le personnel administratif a dû effectuer des surveillances, ce qui n'est pas normal. L'épreuve doit être reportée en l'absence de surveillant enseignant, selon une circulaire de l'université de 2017. Des difficultés de dernière minute ont été rencontrées avec le secrétariat des étudiants en situation de handicap. C'est au Pôle Handicap de fournir des secrétaires d'examen et pas à l'UFR de les désigner au dernier moment.

En L1, les résultats aux examens de l'UE Transdisciplinaire en Histoire, Histoire de l'art et Géographie, mise en place à la rentrée 2017 avec la nouvelle offre de formation, ont été faibles voire très faibles. Anne JEGOU intervient pour dire que nombre d'étudiants n'ont vraisemblablement pas ou peu assisté à ce cours mais aussi que la formule CM + CT n'est pas appropriée pour une UE pluridisciplinaire en 1^{re} année et que cette UE nécessite davantage de coordination entre les enseignants que celle qui a pu être mise en place avec la création de l'UE. M. SIBERT précise que de nombreux étudiants ont considéré ce cours comme une option et qu'il était un peu dense pour le temps imparti : il considère qu'il s'agit d'avantage d'un problème de communication. Olivier BONFAIT estime que le contenu était trop dense, avec trop peu de temps passé sur chacune des 3 thématiques et qu'il faudrait abaisser le nombre de thématiques à 2. Comme il ne sera guère possible de créer du TD pour cet enseignement, la mise en place d'un MOOC pour le module d'autoformation peut constituer une piste de solution. Pierre CAMBERLIN rappelle que cette ouverture disciplinaire doit pouvoir permettre les réorientations : le contenu devrait donc plutôt relever d'une initiation disciplinaire. L'articulation avec les UE d'ouverture est discutée, notamment par Jean-Pierre THIBAUT (la psychologie comme la sociologie ne faisant pas partie du dispositif) et Alain RAUWEL. Ce dernier considère que la théâtralité du grand amphithéâtre est nécessaire : cette UE n'est pas un échec mais son organisation est à revoir. Olivier BONFAIT termine la discussion sur la nécessité de réunir les enseignants concernés pour discuter de la 2^e session et de la réorganisation à venir de l'UE.

4. Point financier, conventions et subventions.

Les tarifs du congrès « Adolescence dans le monde » en mars 2018 sont **votés à l'unanimité** : 300€ pour les institutionnels, 200€ pour les individuels et 50€ pour les étudiants.

La convention, au titre d'action de soutien, entre la SEDAP, le département de Psychologie, le laboratoire Psy-DREPI et l'UFR STAPS est **votée à l'unanimité**.

La convention de coopération entre l'uB et l'IRTESS, permettant la mutualisation des enseignements au niveau master en Sociologie et donc la prise en charge d'une partie des enseignements par l'IRTESS, **est votée à l'unanimité**.

Le projet de coopération internationale entre le département de Sociologie et la Suisse, destiné à faciliter la mobilité des étudiants vers la Suisse francophone, **est voté à l'unanimité**.

5. Point d'étape sur Parcoursup et la remédiation

Pré-requis et examen des dossiers

Courant janvier, les départements ont été sollicités en urgence pour préciser les attendus locaux et les critères utilisés pour procéder au classement des demandes des lycées. Ces attendus ont pour objectif de communiquer des barèmes aux lycéens, sans tomber dans la sélection explicite. Les départements ou des commissions restreintes se sont réunis. Les critères étaient nombreux et précis en Psychologie tandis que les départements d'Histoire et de Musicologie ont préféré ne pas faire remonter de critères particuliers. Ces différences ont été harmonisées avant le CFVU, qui a voté des attendus pour chaque discipline.

Vient la question de l'examen des dossiers : 8000 sont attendus pour l'UFR dont 3000 pour la Psychologie. Il est difficile de s'inspirer du fonctionnement de l'IUT en la matière puisque celui-ci accorde 80 places sur 1500 demandes réelles et applique donc une forte sélection, y compris au travers de notes de comportement éliminatoires. Les collègues de l'IUT y consacrent 4 demi-journées en mai, mais ils sont remplacés par des vacataires pour assurer les enseignements. La difficulté pour l'UFR vient du traitement de dossiers de lycéens qui ne souhaitent pas véritablement s'inscrire. Il est possible de mettre en place un traitement automatisé sur la base des moyennes générales. Une commission peut être mise en place dans chaque département. Le ministère a débloqué des crédits qui peuvent servir au traitement des dossiers comme à l'accueil et au suivi des étudiants au cours de l'année pour les tuteurs ou les professeurs référents.

Jean VIGREUX rappelle que la loi est passée en urgence seulement la veille, avec une indication paradoxale et vraisemblablement irréalisable sur le calcul des capacités d'accueil en fonction du taux de réussite et du taux d'insertion professionnelle, l'amendement Groperrin. Mais le travail universitaire a dû être fait en amont du vote de cette loi. Philippe SALVADORI rappelle également que les capacités d'accueil ont déjà été fixées. Le ministère pourrait débloquer des fonds pour les disciplines dont les capacités d'accueil ont augmenté, notamment pour accroître les installations informatiques. Mais Philippe SALVADORI redemandera aussi les postes d'ATER en suspens.

Remédiation

Il est prévu d'accepter certains étudiants sous condition, dans le cadre de la remédiation, correspondant à la réponse « oui, si » dans Parcoursup. Ce sont des étudiants qui, au regard des critères, semblent acceptables, mais dont le profil est celui d'un étudiant auquel il « manque des briques dans leur parcours de réussite » selon les propos de la VP en charge du dossier. Mais pour acquérir ces briques c'est l'engagement à réaliser leur licence en 4 ans qui leur est demandé, notamment en retirant certaines UE de L1 pour alléger la première année. Il s'agit d'un contrat : le lycéen doit accepter la procédure de remédiation. Des propositions des directeurs de département sont attendues sur le public ciblé par cette remédiation. Lors de la réunion avec les 2 inspecteurs généraux de l'Éducation Nationale, ce sont 150 contrats de remédiation qui ont été estimés pour l'ensemble de l'université de Bourgogne, sur les 9000 étudiants de 1^{re} année de l'université, tandis que les UFR avaient plutôt considéré 20% de leurs étudiants. Le contenu envisagé pour cette remédiation est un bloc d'expression française auquel s'ajoutent des éléments plus proprement disciplinaires.

Olivier BONFAIT questionne la légalité de cet engagement à redoubler au regard de la délivrance d'ECTS, du processus de Bologne, d'Apogée, du statut d'AJAC. Un étudiant estime que le dispositif est trop coûteux, un autre considère qu'il est décourageant et susceptible de conduire à l'échec. Les usages de l'actuel Centre des pratiques de l'oral et de l'écrit sont ensuite discutés.

A l'issue du débat, une motion est mise au vote :

« Le conseil d'UFR Sciences Humaines s'inquiète des conditions d'accès à la remédiation : il demande la dissociation entre cette remédiation et l'obligation de réaliser la licence en 4 ans » :
cette **motion** proposée au conseil d'UFR est **votée à l'unanimité**

La séance est levée.

La secrétaire de séance,

Anne JEGOU

Le doyen de l'UFR Sciences Humaines,

Philippe SALVADORI